



Registre aux délibérations du conseil communal de la commune de Kehlen

Séance publique du 4 avril 2025

Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 28 mars 2025

Présents : MM. Eischen Félix, bourgmestre ; Bissen Marc et Kockelmann Romain, échevins ; Mme Binck-Geschwind Cheryl, MM. Bonifas Larry, Breden Guy, Mmes Frantzen Maryse, Koch Natacha, MM. Kohnen Guy, Krecké Patrick, Mme Meyer-Deitz Claudine, M. Molitor Max et Mme Noesen-Heintz Nathalie, conseillers ; M. Haas Marco, secrétaire communal

Excusés : Néant

Point de l'ordre du jour: 5.3.

Objet: **Lotissement d'un parcelle située dans la rue du Moulin au lieu-dit « Braupesch » à Dondelange**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de lotissement établi par le bureau de géomètres officiels Geolux G.O. 3.14. S.A. de Bertrange pour le compte de Mme Nadja Sabine Burg et M. Sébastien Pierre André en date du 14/01/2025 ;

Considérant que ledit projet de lotissement a pour objet de lotir la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le numéro 14/603, section D de Dondelange, pré, d'une contenance de 78,10 ares, au lieu-dit « Braupesch », en trois lots, à savoir le lot numéro 14/Lot 1 (54,94 ares) de nature place, le lot numéro 14/Lot 2 (28,54 ares) de nature place ainsi que le lot numéro 14/Lot 3 (0,07 ares) de nature place voirie ;

Vu les règlements grand-ducaux du 08/03/2017 relatifs à l'aménagement communal et au développement urbain ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 1, portant adoption du projet d'aménagement général (PAG) de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 42C/012/2019, et par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable en date du 17/01/2020, respectivement du 14/12/2020, référence 80985/CL-mb ;

Revu sa délibération du 22/11/2019, n° 2, portant approbation du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen, approuvée par la Ministre de l'Intérieur le 27/10/2020, référence 18558/42C, PAG 42/012/2019 ;

Revu sa délibération du 03/02/2022, n° 16, portant approbation de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier 'quartier existant' de la commune de Kehlen (Réf.18558/PA1/42C) ;

Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Approuve ledit projet de lotissement qui a pour objet de lotir la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Kehlen sous le numéro 14/603, section D de Dondelange, pré, d'une contenance de 78,10 ares, au lieu-dit « Braupesch », en trois lots, à savoir le lot numéro 14/Lot 1 (54,94 ares) de nature place, le lot numéro 14/Lot 2 (28,54 ares) de nature place ainsi que le lot numéro 14/Lot 3 (0,07 ares) de nature place voirie.

Charge le collège échevinal de procéder à la publication de la présente décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13/12/1988.

A Kehlen, date qu'en tête.

Le conseil communal,
(Suivent les signatures,)
Pour extrait conforme,
Kehlen, le 4 avril 2025

Le président,
Félix Eischen

Le secrétaire,
Marco Haas

